

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Présents : Lionella GALLARD, Philippe TESSIER, Alain GUILLOT, Michelle DILAJ, François CAZIN, Jean-Claude CHADENAS, Laurent CHERRIER, Pascal CHEVALLIER, Célia COUDERC, Patricia LEVANT, Chantal SARTIAUX, Charles-Antoine DE VIBRAYE, Nadège ZEPPA.

Excusé : Fabrice GOUNY (pouvoir à Alain GUILLOT).

Ordre du jour :

- 1) - Demande de prêt bancaire pour le financement du projet de construction d'un giratoire Rue du Chêne des Dames, d'une piste cyclable et d'un aménagement de trottoirs aux abords du château de Cheverny,
- 2) – Don de la famille BILAN de deux terrains avec un bâtiment situés « Les Ruaux »,
- 3) – Travaux de voirie Route de Villavrain : choix de l'entreprise,
- 4) – Ecoles publique et privée : achat d'un dictionnaire « bi-média » pour chacun des élèves du CM2,
- 5) – Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2018 – tirage au sort,
- 6) – Amortissement enfouissement de réseau télécom « La Pierre Percée » - décision modificative budgétaire,
- 7) – Affaires diverses.

La séance commence par la lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2017, par le maire, Lionella GALLARD.

Demande de prêt bancaire pour le financement du projet de construction d'un giratoire Rue du Chêne des Dames, d'une piste cyclable et d'un aménagement de trottoirs aux abords du château de Cheverny

Trois établissements bancaires ont été sollicités pour un emprunt de 200 000 € :

Banque	Prêt sur 10 ans	Prêt sur 15 ans	Frais de dossier
Caisse d'Épargne	1,12 %	1,59 %	150 €
Banque Postale	0,99 %	1,41 %	250 €
Crédit Agricole	1,02 %	1,49 %	140 €

Les taux sont fixes pour les 3 banques. Les remboursements trimestriels à la Caisse d'Épargne et au Crédit Agricole sont identiques sur toute la durée du prêt (5 265,70 € au Crédit Agricole). Seule la Banque Postale propose des remboursements dégressifs (5 654,50 € au début du remboursement).

La différence, en fin de remboursement, entre la Banque Postale et le Crédit Agricole, n'est que de 890 €, si l'on tient compte des frais de dossier plus élevés à la Banque Postale.

L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le Crédit Agricole, mieux disant (taux et mensualités fixes).

Don de la famille BILAN de deux terrains avec un bâtiment situés « Les Ruaux »

Les dépenses - les devis suivants ont été étudiés :

- la maçonnerie, y compris le four à pain :

- Société BRISEMUR : 8 515 € TTC

- Société GUIGNEBERT : 22 183 TTC

- Société THÉRET : 6 350 € HT (four à pain seul), 66 444 € le tout

- la charpente :

- Société LAURENCE : 12 587,36 € TTC (dont 2 112 € pour le plancher et la poutre porteuse)

- Société GIRARDEAU : 13 101,30 € TTC (sans le plancher)

Les recettes - plusieurs financements:

- *Pays des Châteaux* : 40 % des dépenses HT (6 400 € pour 23 000 € engagés)
- *Fondation du Patrimoine* :
 - mécénat « compétences » : les entreprises effectuent les travaux et bénéficient de 66 % d'abattement fiscal
 - mécénat financier : un groupe de mécènes finance les travaux.
 - financement participatif - communication pour demander des fonds privés : si la somme atteint 5 % des frais (exemple : 1 000 €), la Fondation du Patrimoine octroie 3 800 €. Au-delà de 5 %, la Fondation verse 1 € pour 1 € supplémentaire (exemple : si 500 € de financement participatif en plus, la Fondation verse 500 € en plus).
- *Conseil Départemental* : 22 % de la somme HT engagée, soit 4 216,52 €.

Le montant total des recettes pourrait être de 15 408 €. Il resterait à la charge de la commune environ 7 500 €.

D'autres sources de financement participatif sont possibles, notamment l'Association d'Artagnan, présentée par Laurent CHERRIER. Sur une hypothèse de 60 participants, cette association étudie la faisabilité du projet (objectif atteignable ou non). Pour être éligibles, nous devons impérativement posséder 20 % de la somme à engager. Ce financement est cumulable avec celui de la Fondation du Patrimoine.

Cinq membres du Conseil Municipal votent « pour » le don de la Famille BILAN et de sa mise « hors danger », 9 s'abstiennent.

L'ensemble du Conseil Municipal vote pour les différentes propositions de financement.

Travaux de voirie Route de Villavrain : choix de l'entreprise

Route de Cellettes : une tranche reste à terminer en 2018 ; ces travaux n'ont pas été votés au budget de la commune de Cour-Cheverny, concernée pour un côté de la route.

Route de Villavrain, de La Démalerie au point tri : l'enrobé à froid coûte 3,85 € le m² HT, l'enrobé à chaud 10,10 € le m² HT. Une partie de la voie sera faite en enrobé à froid, l'autre partie en enrobé à chaud.

- dépenses de « fonctionnement » : curage des fossés et réfection des accotements,
- dépenses d' « investissement » : la voie.

Deux devis ont été étudiés (la Société EIFFAGE n'a pas répondu) :

- Société COLAS : 63 897 € TTC,
- Société EUROVIA : 64 439 € TTC.

L'ensemble du Conseil Municipal opte pour la Société COLAS, mieux disante.

Ecoles publique et privée : achat d'un dictionnaire « bi-média » pour chacun des élèves du CM2

Le choix des communes de Cour-Cheverny et Cheverny s'est porté sur l'achat d'un dictionnaire « Robert » au prix de 21,90 €. Deux élèves de l'école Saint-Louis et 9 élèves de l'école publique sont concernés.

L'ensemble du Conseil Municipal vote pour l'attribution d'une somme de 25 € par enfant.

Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2018 – tirage au sort

Les 3 jurés tirés au sort sont :

- Monsieur MARTINET Philippe, électeur n° 542, demeurant Chemin des Ruaux,
- Monsieur HUET de FROBERVILLE Martin, électeur n° 407, demeurant Route du Bucher,
- Madame VOISIN, épouse HASCOET, électrice n° 767, demeurant Route de Romorantin.

Amortissement enfouissement de réseau télécom « La Pierre Percée » - décision modificative budgétaire

Il s'agit d'un changement de numéro de compte. L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve cette décision.

Affaires diverses

Voyage en Normandie des élèves de Cour-Cheverny : un dessin, dédié par tous les enfants, a été adressé à Madame le Maire pour remercier la commune de sa participation financière.

La Loire à vélo : la Région Centre a accepté d'inclure Cheverny dans son parcours vert (circuit n° 4). La signalétique sera prise en charge par le Pays des Châteaux.

Prochain Conseil Municipal le MARDI 2 MAI 2017 à 19 h